

N° 2022/O2/58

**Question orale déposée par Serena BATTESTINI  
Au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : SITUATION DE L'ENFANCE EN GRANDE VULNERABILITE ET DE L'ETABLISSEMENT A CIUCCIARELLA.**

Monsieur le Président,

En Corse, la situation de l'enfance en grande vulnérabilité est très préoccupante : depuis de nombreuses années, des personnels de la pouponnière A Ciucciarella dénoncent les conditions de vie inacceptables d'enfants placés dans ces locaux.

Ce type d'établissement est le seul en Corse, il est budgété par la CDC, géré par l'Union Mutuelles Corse Santé (UMCS) et il s'agit de locaux de la mairie de Bastia.

Deux minutes ne suffiront pas pour évoquer la gravité de cette situation mais nous avons à votre disposition des témoignages édifiants.

En 2019, les personnels de la pouponnière interpellaient votre majorité par voie de presse. Le 18 juin 2022, après plusieurs articles dans la presse dénonçant cette situation, un article du Corse Matin annonce la construction d'une nouvelle structure qui permettra d'accueillir (avec 20 ans de retard) des tout petits dans des conditions matérielles dignes.

Pour autant, malgré les appels répétés, et malgré le dévouement des personnels de la pouponnière, rien ne semble avoir été entrepris pour que les enfants placés bénéficient des soins et de la protection auxquels tout enfant à droit. Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, (CFPE) a été saisi et le témoignage de l'un des personnels de la pouponnière a été transmis. A la lecture de ce témoignage, parmi les problèmes qui ne relèvent pas des conditions matérielles mais du suivi des enfants, on peut notamment déplorer les situations suivantes :

### **Premièrement**

- Aucun projet de vie pour ces enfants ;

### **Deuxièmement**

- Certains enfants sont en situation de handicap sans le suivi nécessaire ;

### **Troisièmement**

- Des fratries sont séparées ce qui est contraire à la loi de l'Etat français mais aussi à nos valeurs ;

### **Quatrièmement**

- Non prise en compte des informations qui sont apportées par les personnels. Par exemple, il a été rapporté que de la résine de cannabis a été retrouvée dans la chaussette d'un enfant à son retour du domicile familial. Aucune suite n'a été donnée à cette affaire.

Cette liste n'est pas exhaustive et, pour résumer, dans ce témoignage on peut lire :  
« *Nous avons clairement l'impression de faire subir à ces enfants de la violence institutionnelle* ».

A chaque fois que cette situation est dénoncée, celles et ceux qui s'engagent pour ces enfants sont méprisés. Toutes les personnes et institutions concernées se renvoient la balle pendant que des enfants sont en souffrance.

Pourquoi les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne tiennent-ils pas compte des informations données par les personnels ? Pourquoi la situation d'enfants n'est-elle pas étudiée par le CFPE afin que certains d'entre eux, dans leur intérêt supérieur, deviennent pupilles de l'Etat afin d'être adoptés ?

L'association Enfance et Famille d'Adoption 2B (EFA2B) a également été saisie et sa présidente vous a interpellé le 20 juin 2022 sans réponse à ce jour. Le 28 juin 2022, vous avez été interpellé par une auxiliaire de puériculture qui n'a reçu aucune réponse non plus.

M.le Président, que comptez-vous faire pour améliorer les conditions de vie de ces enfants, les conditions de travail des personnels qui leur sont dévoués et pouvez-vous recevoir l'association EFA2B qui vous a interpellé ?

Je vous remercie.